Image not found or type unknown

Définissez un terme juridique : discours de la méthode

Fiche pratique publié le **27/04/2015**, vu **1414 fois**, Auteur : pierre-emmanuel

La méthode pour définir un terme juridique dans votre copie

pierre-emmanuel, aide en droit,

prise de contact, mail : juristeach75010@gmail.com

Définir un terme est un exercice sui generis présent nottament dans les dissertations juridiques ;

La dissertation n'est pas un exercice mais en réalité 6 exercices dont DEFINIR :

On ne nous apprend jamais à définir alors voici pour vous une richesse intellectuelle.

Définir c'est dire **ce que c'est** et dire **ce que ce n'est pas.**

Exemple : Le Mariage **est** un acte juridique./ **Ce n'est pas** un fait juridique.

Il s'agit donc de trouver ce que c'est, et à partir de ce **"ce que c'est"**, trouver la notion opposer : **"ce que ce n'est pas"**.

Le premier mot de votre définition est le plus difficile à trouver et en même temps le plus important.

Lorsque vous l'avez trouvé vous avez fait le plus difficile. La suite n'est qu'un enrichissement de votre définition.

Exemple d'enrichissement : Le Mariage est un acte juridique pouvant associé deux personnes peu important le sexe.

Le terme de base restant "acte juridique". La définition le mariage est un acte juridique est une définition correcte.

In fine, trouver le "ce n'est pas" et votre copie est tout de suite un petit bijoux :).

Pour une aide personnalisée : juristeach75010@gmail.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés